République Française Département de la Creuse Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Recu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

ID: 023-200067189-20201208-20201202-DE

2020/12/02

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 décembre 2020 - Délibération n° 2020/12/02

<u>Objet</u>: POSITION DE PRINCIPE SUR LA POURSUITE DU PROJET PARTENARIAL RANDO-MILLEVACHES SUR LA PERIODE 2022-2025.

L'an deux mille vingt, le 08 décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'Espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 01 décembre 2020, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: COTICHE Thierry — DESLOGES Georges — BOUDEAU Philippe — SARTY Denis — SIMON-CHAUTEMPS Franck — ESCOUBEYROU Luc — SPRINGER Liliane — RIGAUD Régis — POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène — MALIVERT Jacques — SUCHAUD Michelle — GARGUEL Karine — BOSLE Alain — GAUTIER Laurent — FLOIRAT Myriam — BENABDELMALEK Clément — MAGOUTIER Gérard — DESSEAUVE Nadine - CLOCHON Bruno — LEGROS Jean-Bernard — AUBERT Patrick — DUBREUIL Raymond — PARAYRE Régis — BERTELOOT Dominique — DUGAY Jean-Pierre — VELLARD Jean-Marc — MEYER Christian — FOUCHET Céline — MOREAU Jean-Claude — BUSSIERE Jean-Claude — BORD Jean-Jacques — PAROT Jean-Pierre — ROYERE Joël — SALADIN Christine — POITOU-LE BIHAN Delphine — LAINE Joël — CALOMINE Alain — LAGRANGE Serge — DERIEUX Nicolas — PAMIES Jean-Michel — CANFORA Carmine — NOURRISSEAU Pierre-Marie — GAUDY Sylvain — TROUSSET Patrick — GAILLARD Thierry — TRUFFINET Jean-Claude — RICARD Jean-Michel — CAILLAUD Monique — LAPORTE Martine.

<u>Etaient excusés</u>: VELLEINE-DEMAY Corinne – DUBOUIS Sandrine – FINI Alain – LAGRAVE Annick – RABETEAU Raymond – BOURDEIX Dominique – GRENOUILLET Jean-Yves – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

## Pouvoirs:

- 1. Mme VELLEINE-DEMAY Corinne donne pouvoir à M. COTICHE Thierry.
- 2. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
- 3. M. FINI Alain donne pouvoir à M. RIGAUD Régis.
- 4. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques.
- 5. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à M. BORD Jean-Jacques.
- 6. M. BOURDEIX Dominique donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
- 7. M. GRENOUILLET Jean-Yves donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine.
- 8. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.
- 9. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

<u>Suppléances</u>: M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick.

Secrétaire de séance : M. BUSSIERE Jean-Claude.

## Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	49	58			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
58	-	-	-	-	-

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Vu la délibération n°2018/04/27 du Conseil communautaire en date du 5 av cadre multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée et de plan de financement prévisionnel.

ID: 023-200067189-20201208-20201202-DE

Vu la délibération n°2020/02/35 du Conseil communautaire en date du 27 février 2020 relative à la signature d'un avenant à la convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée (2018 – 2019 – 2020) et plus particulièrement sur la prolongation du poste d'animation jusqu'au 11 septembre 2021.

Vu la décision du comité de pilotage de Rando-Millevaches du 14/10/2020 de poursuivre l'opération partenariale selon les modalités suivantes :

- Reconduction de la Convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée pour une durée de 3 ans (2022 -2024).
- Maintien d'une animation/coordination par le PNR de Millevaches en Limousin.
- Montage financier équivalent (80% EPCi, 20% PNR) avec une clé de répartition par nombre d'habitants et nombre d'heures d'animations consacrées par le PNR pour chaque territoire.

Vu le bilan positif de l'opération partenariale réalisée sur la période 2018 - 2020 :

- 15 structures impliquées coordonnées par le PNR de Millevaches en Limousin.
- Mise en place de l'outil Rando-Millevaches (site Internet + application)
- 262 itinéraires multi-pratiques (pédestre, VTT, équestre) publiés + 44 itinéraires à compléter avant publication
- Kit de communication (charte graphique, kakémonos, marque-pages, vidéos de promotion...)
- Lien avec la base de données touristique de la Région Nouvelle-Aquitaine (LEI)
- Organisation de formations
- 7 159 téléchargements de l'application mobile
- 14 155 visiteurs par an du site Internet

Vu qu'il reste encore de nombreux sentiers de randonnées non valorisés sur Rando-Millevaches (dont certains sentiers d'intérêt communautaire) ainsi que d'autres possibilités de développement en faveur de l'économie touristique (autres activités de pleine nature, améliorations de l'outil...).

Afin de définir les modalités de renouvellement de ce projet, le positionnement de principe du conseil communautaire est sollicité sur les deux points suivants :

- Signature d'un nouvel avenant portant sur la prolongation du poste d'animation et de coordination du projet Rando-Millevaches pour une durée de 3 mois et 19 jours (12 septembre 2021 au 31 décembre 2021) afin d'assurer une période de transition entre le premier accord et la seconde période triennale évoquée ci-après. Le montant total de la dépense est de 12 850 € (salaire + assurance + frais de la structure). Dans le cas où l'ensemble des structures partenaires adhèreraient, 11,22% (1 153,77 € sera à la charge de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest, 20% sera à la charge du PNR de Millevaches et le reste sera à la charge des autres collateurs du projet selon une clé de répartition au nombre d'habitants.
- Signature d'une nouvelle de la convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée sur la période du 1er janvier 2022 au 1er janvier 2024. Dans le cas où l'ensemble des structures partenaires adhèreraient, cet accord porterait sur un montant total prévisionnel de 157 200 € (52 400 €/an) dont 17 643,18 € (5881,06 €/an) prévisionnel de participation de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest. Ce montant est calculé selon une clé de répartition au nombre d'habitants (11,22%) et se décompose comme suit :
  - Animation PNR : 11 447,86 € (3815,95 €/an) de participation sur les 127 500 € de dépense totale (dont 25 500 € pris en charge par le PNR).
  - Communication : 1683,51 € (561,17 €/an) de participation sur les 15 000 € de dépense totale.
  - Traduction en anglais : 1683,51 € (561,17 €/an) de participation sur les 15 000 € de dépense totale.

Envoyé en préfecture le 18/12/2020 Reçu en préfecture le 18/12/2020

.....

ID : 023-200067189-20201208-20201202-DE

Hébergement et maintenance du site Internet : 2828,30 € (9-25 200 € de dépense totale.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide :

→ De donner son accord de principe pour la signature d'un avenant portant sur le prolongement du poste d'animation et de coordination du projet Rando-Millevaches pour une durée de 3 mois et 19 jours (12 septembre 2021 au 31 décembre 2021) afin d'assurer une période de transition entre le premier accord et la seconde période Triennale.

→ De donner son accord de principe pour le renouvellement de la convention multipartite relative à l'administration d'une application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 3 ans comprenant les actions d'animation du PNR, les frais de communication, de traduction, d'hébergement et de maintenance du site Internet.

→ D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.